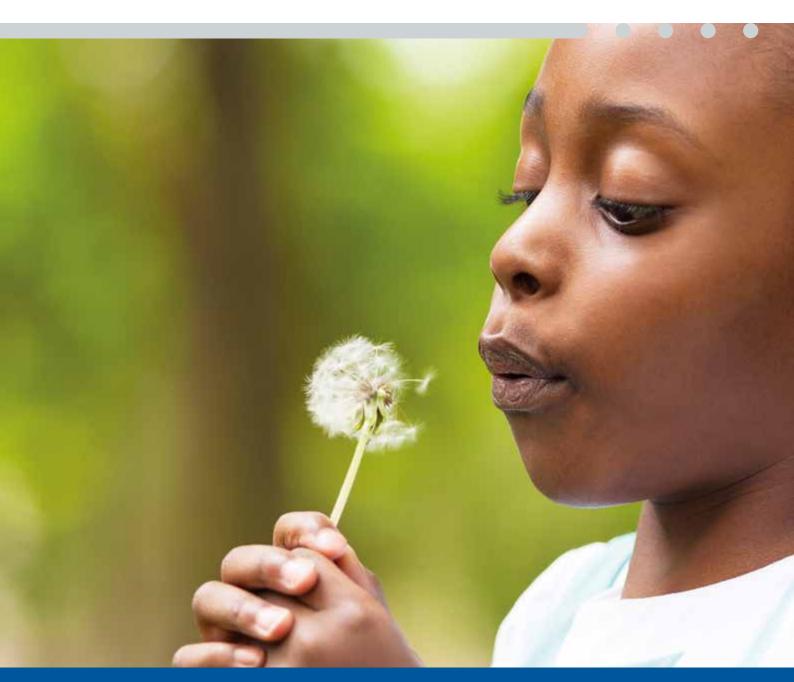


Franciscans International



Rapport Annuel 2014



PRESENTATION DE FRANCISCANS INTERNATIONAL

La Famille Franciscaine comprend environ 750.000 Franciscains qui mettent en pratique les principes de St François d'Assise. Les Franciscains sont à la fois des religieux (frères et sœurs) et des laïcs (majorité) et s'engagent pour la justice et la paix.

Franciscans International (FI) est une organisation non-gouvernementale internationale (ONG) travaillant pour développer, défendre et faire respecter les droits de l'homme et de l'environnement.

Depuis sa création en 1989, FI utilise le plaidoyer comme outil pour lutter et mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme. FI s'inspire des valeurs Franciscaines pour promouvoir un monde dans lequel la dignité de chaque individu est respectée, les ressources sont partagées équitablement, l'environnement est traité avec considération et les nations et les peuples vivent en paix. En 1995, FI a été doté du «Statut Consultatif Général» dans le cadre de l'ECOSOC qui permet à FI de faire remonter jusqu'aux Nations Unies les questions des droits de l'homme et de l'environnement.

FI dispose d'un vaste réseau de Franciscains, qui travaillent dans les secteurs les plus vulnérables dans environ 160 pays du monde. Les Franciscains qui travaillent sur le terrain, font remonter les questions des droits de l'homme et de l'environnement jusqu'à FI. A son tour, FI les répercutent aux Nations Unies lors des forums régionaux et internationaux. FI soutient aussi les Franciscains et les autres partenaires locaux (religieux et laïcs) par un renforcement des capacités, une meilleure prise de conscience et en faisant campagne aux niveaux international et national.

FRANCISCANS INTERNATIONAL RAPPORT ANNUEL 2014

PRESENTATION DE FRANCISCANS INTERNATIONAL	2
INTRODUCTION	4
LETTRE DU PRESIDENT	4
PLAIDOYER SUR LES POLITIQUES MONDIALES	5
DEVELOPPEMENT DURABLE	5
ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME	6
ENJEUX EN EUROPE	7
EXTREME PAUVRETE	8
ENREGISTREMENT DES NAISSANCES	9
PROGRAMMES REGIONAUX	10
COUP D'ŒIL SUR 2014	10
AFRIQUE	12
AMERIQUES	16
ASIE-PACIFIQUE	20
FINANCES	24
RAPPORT FINANCIER 2014	25
RECONNAISSANCE AUX DONATEURS	25
AGIR POUR FAIRE LA DIFFERENCE	26
ACRONYMES	27

LETTRE DU PRESIDENT

Je suis heureux de vous présenter ce rapport annuel qui met l'accent sur les activités de FI dans le cadre de ses programmes mondiaux et régionaux. Nous saluons FI pour ses réalisations remarquables en 2014. Une étape historique a été franchie dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, alors qu'un groupe de travail intergouvernemental se prépare à négocier un instrument juridiquement contraignant pour responsabiliser les entreprises dans le domaine des atteintes aux droits de l'homme. Un manuel a été conçu pour rendre plus accessible aux communautés locales les Principes Directeurs des Nations Unies sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme. Ce manuel est basé sur la conviction que la responsabilisation des individus et des communautés sont capitales pour obtenir un changement véritable. FI a participé activement à l'Agenda Post 2015 pour le Développement Durable et a continué à y développer une approche fondée sur les droits humains. En Afrique, en Asie, et dans les Amériques, FI a influencé les décideurs pour aborder les questions des droits de l'homme concernant les femmes, les enfants, les populations autochtones, et les migrants.

© IFAN-MARC FERRÉ/UNMIT



2014 a été l'année du 25ème anniversaire de la reconnaissance par les Nations Unies de Franciscans International en tant qu'Organisation Non Gouvernementale. A ce moment historique, il faut se souvenir que ces avancées n'ont été possibles que grâce au dévouement de ceux et celles qui ont animé et guidé FI tout au long de ces années. Ceci comprend la Conférence de la Famille Franciscaine, le Conseil d'Administration et le directeur, le personnel, et les partenaires de l'organisation. Nous nous sommes toujours efforcés de prendre appui sur ceux qui nous ont précédés, sur une période de plus de 25 ans, et nous continuons à répondre aux besoins des populations marginalisées et de l'environnement.

Le Conseil d'Administration de Franciscans International est très reconnaissant envers les Ordres et les Congrégations

Franciscaines de continuer à soutenir ce ministère commun de la Famille Franciscaine. Le Conseil remercie également les directeurs et le personnel de FI, pour leur travail professionnel et leur engagement personnel. Nous remercions les organismes de financement, les fondations, les partenaires et les personnes qui ont collaboré avec FI, pour leur soutien généreux à l'égard de Franciscans International.

Doug Clorey, OFS
Président du Conseil d'Aministration de Franciscans International



DÉVELOPPEMENT DURABLE: LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DOIVENT GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Environ 900 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable. Ce sont souvent des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, dans des zones informelles, dans des régions rurales éloignées et sur des terres touchées par des projets de développement, en particulier l'exploitation minière et les activités plus générales de l'industrie minière. L'accès à l'eau est aussi de plus en plus menacé par les pratiques récentes de la fracturation hydraulique (fracking) qui épuisent l'eau et la polluent par une utilisation excessive des déchets toxiques et des substances dangereuses.

L'accès à l'eau est un droit humain. Il est indispensable pour la vie et il est intrinsèquement lié à l'accomplissement d'une série d'autres droits, comme les droits à la santé et au développement. Franciscans International et le Groupe de Travail sur l'Industrie Minière aux Nations Unies se sont joints à Projet Planète Bleue pour lancer une campagne destinée à protéger l'inclusion explicite du droit à l'eau dans la nouvelle proposition des Objectifs de Développement Durable pour le programme de développement de l'après 2015 des Nations Unies. Cette coalition a œuvré pour mener une campagne massive de signatures en ligne auprès de groupes sur le terrain, campagne destinée au Groupe de

Travail Ouvert de l'Assemblée Générale des Nations Unies, chargé de faire une proposition de projet pour les Objectifs de Développement Durable. Cette campagne a été lancée en réaction au recul très préoccupant constaté dans les négociations de Mai 2014: le droit humain à l'eau – initialement formellement reconnu – a été retiré de l'ensemble des objectifs censés orienter le programme de développement global.

La campagne a recueilli l'aval de plus de 300 organisations dans le monde et plus de 1100 personnes ont écrit directement au Secrétaire Général des Nations Unies en demandant que le nouveau programme de développement global défende officiellement et promeuve le droit à l'eau pour usage personnel et usage dans la durée, au-delà des intérêts privés. Le Groupe de Travail Ouvert de l'Assemblée Générale a terminé ses travaux le 19 Juillet et a sorti une proposition avec 17 objectifs, y compris une proposition sur l'eau et l'assainissement. Grâce aux mois intenses de plaidoyer effectués auprès des gouvernements, à la dernière session des négociations, le droit humain à l'eau a été ouvertement reconnu dans l'introduction générale du document.

Cette campagne a été aussi le couronnement de mois de plaidoyer pour promouvoir une approche du développement basée sur les droits donnant la priorité aux personnes et à l'environnement, par opposition au modèle basé sur le profit et sur le marché qui a prévalu dans les débats. FI a travaillé avec le Groupe de Travail de l'Industrie Minière pour faire avancer cette cause en faisant des déclarations orales lors du processus du Groupe de Travail Ouvert de l'Assemblée Générale, lors de manifestations, des activités de lobbying, des notes de sensibilisation, y compris avec la publication: «Une Approche de l'Extraction des Ressources basée sur les Droits, pour Encourager le Développement Durable». Dès que l'Assemblée Générale aura repris les négociations en 2015, FI rencontrera à nouveau les grandes coalitions pour témoigner du besoin d'une approche basée sur les droits pour le développement durable, surtout en ce qui concerne les droits contestés et menacés comme le droit humain à l'eau.



© UNO/STUART PRICE

6 • •

INFLUENCER LA POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME ET DES ENTREPRISES

On se souviendra de 2014 comme une année historique dans le domaine des Entreprises et des Droits de l'Homme: le 25 Juin, le Conseil des Droits de l'Homme à Genève a adopté par un vote à la majorité une Résolution historique pour créer un Groupe de Travail Inter-Gouvernemental chargé de développer un instrument juridiquement contraignant sur les Entreprises et les Droits de l'Homme. Ainsi, le processus vers un Traité sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a commencé et les négociations sont en cours. Ceci est le résultat des efforts communs de TreatyAlliance, une coalition mondiale faisant campagne en faveur d'une législation plus rigoureuse sur la responsabilisation des entreprises. Depuis le début de l'année 2014, Franciscans International a été l'un des membres dirigeants de cette Alliance, un groupe de plus de 600 organisations de la société civile dans le monde déterminé à aborder les atteintes à l'environnement et aux droits de l'homme commises par les entreprises.

Les droits des personnes et des communautés sont continuellement bafoués par le secteur privé. Des communautés entières sont déplacées, l'eau et le sol sont contaminés et l'on ne tient pas compte des droits des personnes à participer aux décisions qui les concernent; de plus, l'accès à des voies de recours pour les victimes est souvent inexistant. Ceci est dû, principalement, au modèle de développement actuel qui place les entreprises et le profit avant les personnes et leurs droits. La société civile se bat depuis plus de 40 ans pour une meilleure réglementation de l'impact des activités des entre-

prises sur les droits de l'homme. Par conséquent, cette Résolution représente une victoire politique historique. El soutient fermement un traité juridiquement contraignant car, suivant les dossiers suivis avec les partenaires locaux dans environ 50 pays, les Principes Directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme se sont avérés inefficaces et insuffisants.

A la suite de l'adoption de la Résolution, Fl a mené des activités de plaidoyer systématique auprès du Conseil des Droits de l'Homme et lors de réunions stratégiques, dénonçant l'impact désastreux sur les droits de l'homme des pratiques des entreprises dans les pays comme le Guatemala, le Honduras, le Pérou, le Brésil, la Bolivie, le Salvador, l'Indonésie, les Philippines, et la RDC. Fl a continué à faire le lien entre le contexte local et le contexte mondial, en donnant prioritairement la parole aux partenaires sur le terrain en leur offrant l'occasion de se faire entendre lors de conférences et de rencontres avec des diplomates à l'ONU.

FI prépare actuellement le terrain pour s'assurer que le Groupe de Travail Inter-Gouvernemental, dont la première session est programmée pour Juillet 2015, se montre démocratique dans ses négociations. La position et l'engagement de FI restent proches et solidaires des communautés touchées, et c'est le devoir de FI de s'assurer que les victimes dans le monde entier soient présentes lors des négociations pendant la session du Groupe de Travail Inter-Gouvernemental de telle sorte qu'elles aient leur mot à dire et l'assurance que leurs préoccupations soient bien prises en compte.







QUESTIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME EN EUROPE

Lors du processus de l'Examen Périodique Universel (EPU) de l'Italie, FI a abordé systématiquement les problèmes concernant les entreprises et les droits de l'homme en Italie:

- La catastrophe environnementale impliquant ILVA, l'aciérie la plus importante d'Europe, responsable de désastres environnementaux et de graves problèmes de santé affectant les personnes vivant localement;
- 2. L'affaire Eternit, impliquant la mort par contamination à l'amiante de centaines de travailleurs. En raison du délai de prescription, l'affaire s'est soldée par un acquittement en Novembre dernier, laissant les 263 victimes et leurs familles sans réparation.
- 3. La pratique du «caporalato», qui peut se définir comme une pratique illégale visant à exploiter les travailleurs immigrés dans différents secteurs du marché du travail de l'agriculture au bâtiment qui est très répandue sur tout le territoire italien et qui ne se limite pas aux régions du sud du pays. Dans le secteur agricole seulement, cette pratique concerne environ 400.000 personnes, dont des travailleurs immigrés sans papiers soumis au travail forcé et à des conditions de vie dégradantes.

FAIRE DES DROITS DE L'HOMME UNE RÉALITÉ POUR LES PERSONNES VIVANT DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ: MOBILISATION DES PARTENAIRES SUR LE TERRAIN

La majorité de la population mondiale reste prisonnière du cercle vicieux de la pauvreté, de l'inégalité, de l'absence de terres, du chômage, de la dégradation environnementale, de la marginalisation et de la violence, qui empêchent la pleine jouissance des droits élémentaires civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.



© UNC

En 2012, les Nations Unies ont adopté un ensemble de principes directeurs qui mettent l'accent sur les droits humains des personnes vivant dans la pauvreté, dans lesquels les Nations Unies reconnaissent l'extrême pauvreté comme une violation des droits de l'homme, plutôt que comme la simple conséquence du manque de revenus et de moyens financiers, et, dès lors, les gouvernements sont désignés comme les premiers responsables, et les premiers responsables chargés de traiter cette question.

Franciscans International s'est engagé à promouvoir une approche de l'extrême pauvreté basée sur les droits humains, fondée sur la participation, la responsabilisation, l'intégration, la transparence, l'égalité et la non-discrimination. Avec son organisation partenaire ATD Quart Monde, FI a traduit les Principes Directeurs des Nations Unies sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme en un outil accessible et compréhensible: le manuel «Faire des Droits de l'Homme une Réalité pour les Personnes vivant dans l'Extrême Pauvreté». Ce sera un outil important pour les travailleurs sociaux et les activistes travaillant au niveau de la communauté pour aider les gens qui vivent dans la pauvreté. Le manuel souligne l'importance de la participation pour l'élaboration des politiques et la prise de décision, et met l'accent sur la responsabilisation, pour développer le principe que les individus et les communautés peuvent devenir acteurs de leur propre changement.

De Septembre à Décembre 2014, Fi a procédé à de larges consultations et à des études au niveau local pour s'assurer que le manuel reflète vraiment les besoins de ceux qui sont sur le terrain, pour recueillir des commentaires et des informations pour sa première version. Le manuel comprend 8 études sur le terrain: en Amérique Latine, en Afrique, en Asie et en Europe, et est en cours de finalisation pour son lancement officiel à la fin de l'année 2015.

Dans le cadre de son travail sur une approche de l'extrême pauvreté basée sur les droits, FI a organisé un évènement parallèle avec ATD Quart Monde, pendant la 25ème session du Conseil des Droits de l'Homme qui était composé d'experts tels que les Ambassadeurs de France et d'Afrique du Sud, d'anciens Experts des Nations Unies sur la Pauvreté et les Droits au Logement, et Michael Perry, Ministre Général de l'Ordre des Frères Mineurs. Le père Michael Perry a souligné que les Etats ont la responsabilité principale de réduire la pauvreté et de l'éradiquer. «Pour ce faire, il est capital qu'ils intègrent les «Principes Directeurs sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme dans leurs programmes nationaux économiques et de développement. De cette façon, ils aideront à la promotion des principes de dignité, de la non-discrimination, de la participation et de l'intégration, encourageant tous ceux qui sont pris au piège de toutes les formes de pauvreté, surtout l'extrême pauvreté de devenir eux-mêmes les acteurs de leur propre transformation sociale».

FI continue à plaider pour une approche de l'extrême pauvreté basée sur les droits dans les réunions stratégiques internationales, en présentant une alternative aux modèles actuels de réduction de la pauvreté qui sont basés essentiellement sur des facteurs économiques et sur un modèle de développement axé sur le marché et qui ignorent les violations des droits humains perpétrées structurellement.

9

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES: SE SERVIR DE L'EPU ET DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POUR PROMOUVOIR L'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DES NAISSANCES

D'après les données officielles de l'UNICEF, 230 millions d'enfants dans le monde ne sont pas enregistrés. L'enregistrement des naissances est le premier droit dont doit disposer un enfant et il représente un instrument de protection. Les enfants qui ne sont pas enregistrés sont invisibles et sont condamnés à rester clandestins, et par conséquent sont exposés à devenir les victimes de nombreux abus. L'enregistrement des naissances permet de prévenir les mariages des enfants, le recrutement des mineurs dans les forces armées, le travail des enfants, le trafic des enfants, l'immigration dangereuse, l'adoption illégale, le jugement et la condamnation à l'instar des adultes, le statut de «sans-terre» et la séparation familiale. Franciscans International considère que l'enregistrement des naissances est un impératif réel des Droits Humains.

FI s'est engagé à promouvoir l'Enregistrement Universel des Naissances au sein du Conseil des Droits de l'Homme, en particulier en encourageant l'utilisation de l'Examen Périodique Universel afin que les pays s'engagent sur cette question au niveau national. FI a été un membre actif du Groupe de Travail de Child Rights Connect. Dans le cadre d'une campagne sur l'importance capitale de l'enregistrement civil et de la promotion de l'Enregistrement Universel des Naissances, Franciscans Inter-

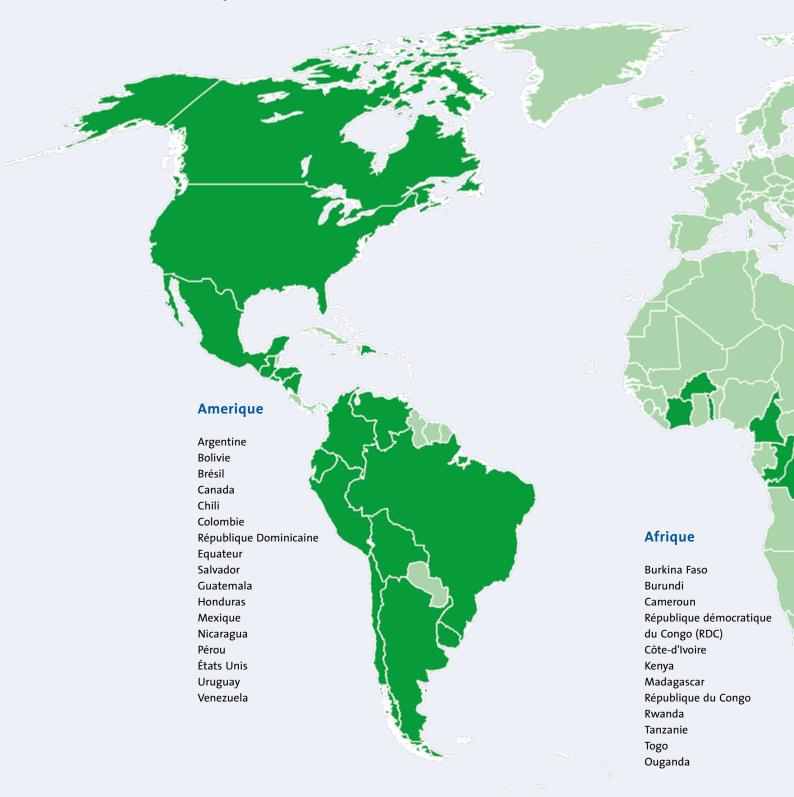
national a mené un partenariat avec Plan International, World Vision International, UNICEF et le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme pour organiser un évènement parallèle durant la 27ème session du Conseil des Droits de l'Homme. Les organisations avaient pour objectif de créer un espace de discussion pour aborder les défis qui empêchent encore l'enregistrement des naissances de millions d'enfants dans le monde et la reconnaissance de leurs droits humains.

FI a été à même de souligner son engagement et a demandé aux gouvernements de continuer à maximiser le potentiel de l'Examen Périodique Universel et le Conseil des Droits de l'Homme comme espaces stratégiques pour promouvoir l'enregistrement universel des naissances, donnant des chiffres précis sur la façon dont l'EPU pourrait être un atout pour promouvoir l'Enregistrement Universel des Naissances. Malheureusement, les pays avec un faible taux d'enregistrement des naissances ne reçoivent que peu ou pas du tout d'attention durant l'EPU. FI continue à demander aux Etats Membres des Nations Unies de renforcer l'utilisation des recommandations de l'EPU dans des situations où il y en a un réel besoin.

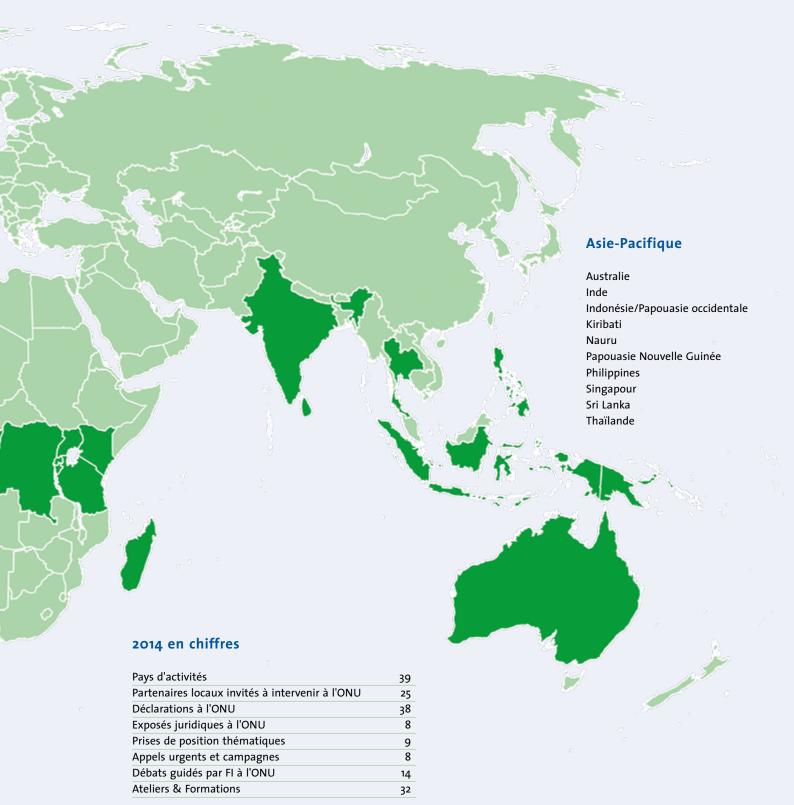


COUP D'ŒIL SUR 2014

Pays où FI est actif











© uno/sylvain liech

AFRIQUE

Un élément essentiel du travail de Franciscans International sur les droits de l'homme en Afrique a été de permettre à plusieurs partenaires sur le terrain de participer à des actions de plaidoyer des Nations Unies et de participer également à l'examen de leurs pays en utilisant les différents mécanismes des Nations Unies. En prononçant des déclarations officielles lors de réunions stratégiques aux Nations Unies, en coordonnant les débats aux Nations Unies sur des questions bien précises, et en mettant en place des rencontres bilatérales avec des diplomates importants, FI et ses partenaires ont influé sur les recommandations officielles des Nations Unies qui ont appelé à une meilleure défense des droits de l'homme, à promouvoir l'enregistrement de toutes les naissances, à promouvoir également le droit à l'eau et à la santé, et à développer des pratiques équitables et réglementées dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles. Au niveau national, FI s'est engagé de manière concrète auprès de la société civile en soutenant ses partenaires dans leur plaidoyer en faveur des droits de l'homme et en examinant les moyens d'inclure les mécanismes des Nations Unies dans leur stratégie de plaidoyer national.

Franciscans International a travaillé avec les partenaires sur le terrain pour condamner les violations perpétrées à l'égard de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté au Kenya, en Ouganda, et en Côte d'Ivoire et a proposé des actions clef. Fl a plaidé en faveur de pratiques équitables dans le domaine de l'extraction des minerais en République Démocratique du Congo et a mis l'accent sur la défense des enfants en Côte d'Ivoire, à Madagascar et au Cameroun.

Les recommandations officielles du Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes ont entériné les trois objectifs principaux de plaidoyer pour le **Cameroun**: le trafic des enfants en mettant l'accent en particulier sur le cas de l'enlèvement de nouveau-nés dans les hôpitaux, la persistance d'un taux de mortalité maternelle dû en partie au manque d'approvisionnement en sang, les mariages précoces forcés au Nord du Cameroun.



IANVIFR

Session de l'Examen Périodique Universel de l'Uruguay

Présentation du rapport au Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies sur l'Indonésie, y compris la Papouasie Occidentale

01

Analyse portant sur une approche fondée sur les droits pour l'extraction de ressources naturelles

Consultation nationale sur le droit à l'eau et à l'assainissement au Kenya



Depuis des années, FI a été aux avant-postes de la lutte contre l'infanticide rituel et la discrimination à l'égard des enfants accusés de sorcellerie au **Bénin**, en portant la question devant la Communauté internationale, en en rendant compte aux Nations Unies, en permettant à ceux qui font du travail de plaidoyer sur le terrain de prendre la parole lors d'évènements organisés par les Nations Unies, et par l'organisation de débats et de discussion sur la question. Ceci a été réalisé en collaboration avec les partenaires au Bénin, qui travaillent pour s'assurer de la bonne mise en œuvre dans le pays des décisions internationales pour la défense de ces enfants. FI s'honore, par conséquent, de l'attribution début Décembre du prix 2014 Droits de l'Homme à Franciscans-Bénin par l'ambassade de France au Bénin, l'un des principaux partenaires, dans le pays. Par ce prix, la France reconnaît le travail très long et difficile qui permet de sensibiliser et de changer les comportements sur la question des enfants accusés de sorcellerie.

Pour préparer l'examen de **l'Ouganda**, par le Comité pour les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CDESC), FI a travaillé avec ses partenaires pour établir et soumettre une liste de préoccupations principales concernant ces droits en Ouganda. Outre le CDESC qui s'est fait l'écho des principales préoccupations de FI sur la mise en place d'un système d'enregistrement de toutes les naissances dans ses recommandation officielles, la plupart des autres questions soulevées par FI concernant les droits à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que les questions touchant les femmes et les enfants ont été prises en compte.

REGARD SUR: République Démocratique du Congo (RDC) Briser les liens entre les Conflits et l'exploitation des Minerais

La République Démocratique du Congo souffre de ce que l'on appelle la «malédiction des ressources»: c'est un pays qui a beaucoup de ressources de minerais; mais ces ressources et leur mauvaise gestion provoquent des violations des droits de l'homme dramatiques, l'exploitation des enfants par le travail, des conditions de travail inadmissibles, de la violence sexuelle et l'exploitation de milliers de femmes. La faiblesse du gouvernement Congolais dans ces régions conduit souvent à une impunité grandissante pour ceux qui sont aux postes de responsabilités, dont les sociétés étrangères et les groupes armés.

Convaincu que les «minerais qui alimentent les conflits» sont l'une des causes du conflit et de la participation aux violations des droits de la popu-

lation locale, FI a catalysé l'attention générale concernant cette situation à l'Est de la République Démocratique du Congo, principalement par des interventions au Conseil des Droits de l'Homme.

Au cours de l'année 2014, FI a appelé à une exploitation des minerais transparente et pacifique, à poursuivre les efforts en vue de la certification et la traçabilité des matières minérales, et à un contrôle de l'Etat plus efficace dans certaines régions du pays où les groupes armés agissent toujours. FI devient un acteur de plus en plus important aux Nations Unies à Genève dans la lutte contre le problème «des minerais qui alimentent les conflits» en République Démocratique du Congo.

FÉVRIER

Mission d'observation menée par FI concernant les minerais des zones de conflit dans l'est de la République Démocratique du Congo

Atelier au niveau national sur les Populations autochtones et l'industrie minière aux Philippines

Plaidoyer auprès des Missions Permanentes à New York des partenaires du Honduras

02

Activités de lobbying sur la justice environnementale (pour les océans) et les communautés côtières

Participation à l'atelier de l'UNICEF et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés sur l'enregistrement des naissances et l'apatridie



Avec un groupe d'ONG internationales, FI a prononcé des déclarations et a coordonné les débats dont les intervenants de haut niveau (comprenant Mary Robinson et l'Evêque Fridolin Ambongo) ont tout fait pour mobiliser à nouveau l'attention sur cette question. Le partenaire local de FI en République Démocratique du Congo, la Commission Episcopale pour les Ressources naturelles, a pu participer au Conseil des Droits de l'Homme, ce qui a ouvert une autre porte pour le plaidoyer national. FI a noué des relations de travail constructives avec des missions permanentes ayant de l'influence, y compris la mission permanente de la République Démocratique du Congo à Genève, afin de s'attaquer avec sérieux à cette question devant les Nations Unies.

FI a continué à utiliser l'Examen Périodique Universel en Avril de manière stratégique, continuant à attirer l'attention sur les questions concernant les minerais de conflit et à élaborer des recommandations officielles qui pourraient apporter un changement aux communautés qui sont touchées. Puis, FI a utilisé ses partenariats et relations aux niveaux local, national et international renforçant ainsi les appels lancés par FI pour remédier immédiatement aux violations des droits de l'homme dans le contexte de l'industrie minière.

REGARD SUR: Côte d'Ivoire Promouvoir les droits de l'enfant et l'enregistrement des naissances

Des témoignages provenant des partenaires sur le terrain montrent que les droits des enfants sont jusqu'à ce jour toujours violés sur une grande échelle en Côte d'Ivoire. Les enfants continuent à être les victimes de l'exploitation économique et sexuelle, du trafic des êtres humains, du travail forcé, les empêchant d'aller en classe. Fl encourage l'enregistrement de toutes les naissances pour résoudre le problème de ces violations, car les enfants qui ne sont pas enregistrés n'ont pas le droit à une nationalité, à la sécurité sociale, ou à l'éducation ce qui les rend particulièrement vulnérables à toutes sortes de violations.

Par des déclarations orales au Conseil des Droits de l'Homme, des rapports collaboratifs, et en participant à des rencontres nationales de haut niveau, FI a demandé que l'on mette en place une procédure simplifiée et gratuite pour l'enregistrement des naissances, pour faire collaborer les gouvernements avec la société civile et pour sensibiliser les chefs coutumiers.

A son tour, le gouvernement a demandé à FI son avis sur sa consultation concernant l'enregistrement des naissances.

FI a aussi agi lors de l'Examen Périodique Universel de la Côte d'Ivoire (EPU) surtout en facilitant les rencontres entre les partenaires locaux et les diplomates à Genève afin de pouvoir ensuite faire des recommandations au gouvernement Ivoirien pour régler le problème de la protection des enfants. Les recommandations officielles de l'EPU rejoignent effectivement les préoccupations de FI sur l'enregistrement des naissances, le travail des enfants et le trafic des enfants, le droit à la santé et à l'éducation pour les plus vulnérables.

FI a complété son travail de plaidoyer en Côte d'Ivoire par l'organisation d'ateliers pour aider les communautés à mieux intervenir dans le processus de l'EPU et à trouver les moyens de contrôler la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. FI a organisé un atelier régional pour débattre ultérieurement du suivi stratégique des recommandations de l'EPU, atelier auquel participaient les partenaires Franciscains et plusieurs ONG.



Evènement parallèle concernant l'Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo pour rompre les liens entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Appel urgent adressé au Rapporteur Spécial concernant les populations autochtones au Brésil (cas Tupinambà)

03

Appel urgent en faveur des demandeurs d'asile en Australie et en Papouasie Nouvelle Guinée

Tenue d'un débat organisé par FI sur l'extrême pauvreté, la participation et la responsabilisation

Plaidoyer auprès des Missions Permanentes avec les partenaires lors de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies



REGARD SUR: Kenya Plaidoyer en faveur des Droits Sociaux, Culturels et Sociaux

Des milliers de Kenyans ne bénéficient toujours pas du droit humain élémentaire à l'eau potable, même s'il est inscrit dans la Constitution du Kenya et seulement 30 % de la population a accès à l'amélioration de l'assainissement. Les communautés les plus marginalisées doivent souvent payer beaucoup plus pour l'eau que les tarifs officiels.

En Janvier, FI a organisé une consultation nationale sur le droit à l'eau, pour obtenir le concours actif des organisations de la société civile qui font du plaidoyer en faveur du droit à l'eau et sur la mise en œuvre effective d'un plan d'action national. FI a continué ses activités de plaidoyer pour préparer le deuxième Examen Périodique Universel du Kenya: il a préparé un rapport conjoint à soumettre

aux Nations Unies, en partenariat avec 26 autres ONG, y compris Edmund Rice International et Pax Romana. L'enjeu principal était l'accès à l'eau; les autres thèmes comprenaient le droit de s'alimenter, le droit à l'éducation, à la santé, les droits des personnes déplacées et des populations autochtones et des minorités.

Pendant la période de lobbying pour l'EPU du Kenya, FI a facilité la participation d'un partenaire sur le terrain lors de la session, ce qui lui a permis de partager les préoccupations clef de la coalition pendant les rencontres multilatérales et bilatérales.



© UNO/SYLVAIN LIECHT

AVRII

Réunion stratégique de la coalition sur les droits de l'homme en Papouasie Occidentale

Travail de lobbying lié à l'EPU auprès des diplomates pour la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo

04

Participation à une conférence pour les avocats qui travaillent avec les communautés touchées par l'exploitation minière en Amérique du Sud

Création de «Treaty Alliance» pour plaider en faveur d'un Traité sur les Entreprises et les Droits de l'Homme



14





© UNO/SYLVAIN LIECHTI

LES AMÉRIQUES

Au cours de l'année 2014, le Programme pour les Amériques de Franciscans International a travaillé pour informer et dénoncer les violations subies par les groupes marginalisés en Amérique Latine, pour inciter les décideurs aux Nations Unies à appeler à des changements structurels qui s'attaquent aux causes profondes des atteintes aux droits de l'homme, pour améliorer la capacité en matière de plaidoyer international des partenaires locaux et nationaux, et pour renforcer les réseaux internationaux, locaux et nationaux en vue d'une collaboration efficace et d'un partage d'information sur la stratégie à adopter.

Fl a présenté des rapports sur la situation des droits de l'homme en Bolivie, au Salvador, aux Honduras, au Pérou, au Brésil et au Canada. Une stratégie de lobbying pour l'Examen Périodique Universel a été mise au point, cherchant à influencer les diplomates à la fois à Genève et localement. Fl a prononcé des déclarations aux Nations Unies sur la situation des droits de l'homme aux Honduras, en Uruguay, au Chili, au Brésil et au Nicaragua, et a invité les partenaires locaux à faire état des besoins et attentes des populations marginalisées lors de forum internationaux. Des instructions techniques ont été rédigées à l'attention des partenaires locaux, et plusieurs possibilités de collaboration ont été envisagées au Mexique, au Venezuela, en Equateur, en Argentine, et au Chili. Fl a aussi produit des études de cas par pays sur l'enregistrement des naissances pour la Bolivie, le Nicaragua et la République Dominicaine.

FI a continué de faire remonter les préoccupations des citoyens auprès des instances internationales grâce à son travail aux **Honduras**. FI a prononcé deux déclarations orales au Conseil des Droits de l'Homme sur la situation de vulnérabilité des défenseurs des



Déclaration sur les droits économiques, sociaux et culturels en Papouasie lors de l'examen par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies

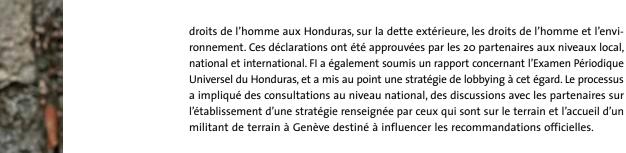
Campagne en faveur des Droits de l'Homme et des Entreprises avec le Treaty Alliance

05

Interventions aux Nations Unies sur le cas La Puya (Guatemela) et Cajamarca (Pérou)

Atelier sous-régional sur les droits de l'homme pour l'Afrique Occidentale





touchées au Salvador.

Le **Salvador** est l'un des pays d'Amérique Latine avec le plus fort taux d'inégalité entre ceux qui sont privilégiés et les marginalisés quand il s'agit d'avoir accès à l'eau potable. Les partenaires de FI travaillent de longue date avec la société civile pour défendre la vie en mettant en place une justice environnementale. En 2014, FI a travaillé avec ses partenaires pour lancer une campagne de plaidoyer concernant l'Examen Périodique Universel afin d'améliorer la dynamique et la visibilité internationale sur la question de l'eau potable et les autres questions relatives à la justice environnementale. La campagne a inclus un rapport soumis aux Nations Unies sur la situation du Salvador, mettant l'accent sur le problème de l'eau, l'industrie minière, et la gestion des risques des catastrophes naturelles. Cette stratégie de plaidoyer commune se poursuit avec des activités programmées au niveau national et international afin d'attirer l'attention des décideurs concernés et pour obtenir des recommandations officielles qui feront évoluer la situation des communautés

Madre de Dios, au Pérou, est un département de l'Amazonie connu pour sa riche biodiversité et ses ressources de minerais. L'exploitation illicite des mines d'or à Madre de Dios n'a pas seulement provoqué une grave dégradation de l'environnement mais a aussi contribué à mettre en place des conditions de sécurité et de gouvernance précaires. Cette région reculée est le premier passage que les migrants empruntent pour se rendre en Amérique du Nord, ce qui augmente de manière dramatique les pratiques d'exploitation telles que l'esclavage moderne et le trafic des êtres humains, à la fois en termes de travail forcé dans les mines et d'exploitation sexuelle autour des campements et des villes. Fl et ses partenaires ont préparé un rapport sur le trafic des êtres humains et le droit à une identité au Pérou pour le Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale(CEDR), insistant vivement auprès du CEDR pour qu'il se saisisse des questions concernant la discrimination dans l'accès à l'enregistrement des naissances, les pratiques de l'esclavage moderne relatif au boom minier dans la région de Madre de Dios. Parues en Septembre, les recommandations officielles du CEDR comprennent les principales préoccupations soumises par FI et ses partenaires. De plus, grâce à une collaboration solide, les partenaires de FI sur le terrain sont maintenant de plus en plus conscients des occasions de plaidoyer international et ont exprimé leur souhait de poursuivre leur partenariat avec FI.

Présentation de l'Examen Périodique Universel du Kenya sur le droit à l'eau et aux autres droits économiques, sociaux et culturels

Plaidoyer au Conseil des Droits de l'Homme sur les conséquences du réchauffement climatique dans les lles du Pacifique

Invitation de partenaires aux Nations Unies pour faire du lobbying dans la campagne du droit à l'eau inclus dans les Objectifs de Développement Durable

06

Adoption par les Nations Unies d'une résolution historique en faveur d'un Traité sur les Entreprises et les Droits de l'Homme

Plaidoyer avec notre partenaire Brésilien sur les questions des droits de l'homme et des entreprises au Brésil



REGARD SUR: Brésil

Mobilisation des campagnes de plaidoyer sur le terrain

Des politiques inquiétantes qui visent à développer le secteur minier en expansion au Brésil engendrent de graves violations des droits de l'homme: le déplacement des communautés, la menace qui pèse sur les sources d'eau douce, et le non-respect sans limite des droits des populations autochtones. Tout au long de l'année, FI a travaillé avec ses partenaires, au niveau international et sur le terrain, pour attirer l'attention de la communauté internationale sur plusieurs cas et soutenu des campagnes en consignant les situations de demandes urgentes dans des rapports et en facilitant la participation des représentants des communautés touchées lors de forums et discussion organisés par les Nations Unies. Les partenaires brésiliens de FI ont aussi joué un rôle important dans la campagne mondiale en faveur d'un traité contraignant pour les entreprises et les droits de l'homme.

FI a travaillé avec le Service Inter-Franciscain pour la Justice, la Paix et l'Ecologie, sur le cas de la population autochtone Tupinamba, qui est l'une des populations autochtones les plus anciennes au Brésil, et dont les terres n'ont jamais été délimitées par le gouvernement. Depuis plus de 500 ans, la

communauté résiste et lutte pour pouvoir demeurer sur leurs terres sacrées. La résistance continue à être frappée par de nombreux cas de violence, criminalisation et persécution. Le grave manquement des Autorités Brésiliennes à n'avoir pas délimité ni enregistré les terres de la Communauté Indigène Tupinamba, empêche les membres de cette communauté de jouir, en tant que personnes et collectivement, de leurs droits humains, dont le droit humain à l'existence. Au nom du Service Inter-Franciscain pour la Justice, la Paix et l'Ecologie et au nom de la mission indigène de la conférence nationale des Evêques, FI a rédigé et soumis un appel d'urgence au Rapporteur Spécial sur les Populations Autochtones et les menaces qui pèsent sur la population Tupinamba.

De plus, pour obtenir une plus grande visibilité internationale pour les campagnes importantes comme celle-ci, FI a toute l'année approfondi ses relations de travail avec les principaux partenaires dans la région en participant à plusieurs ateliers et conférences se concentrant sur les défis à explorer et la dynamique de l'industrie minière et des droits de l'homme au Brésil.



Présentation du Rapport au Comité des Droits de l'Homme sur les obligations extraterritoriales des sociétés Canadiennes Travail préparatoire de plaidoyer sur la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo au Conseil des Droits de l'Homme



07

Appel urgent sur la situation de dégradation

20





Faire entendre les questions provenant de la base auprès des Nations Unies

En 2014, Fl a continué à soutenir et à conseiller une forte coalition d'organisations à Cochabamba, au centre de la Bolivie, en les aidant à mettre en place une stratégie pour utiliser l'Examen Périodique Universel et déployer tous les efforts destinés à préconiser des changements structurels concernant des questions fondamentales partagées par tous comme: la violence à l'égard des enfants, le travail des enfants, le droit à la santé pour les femmes et les enfants, l'égalité des genres, la violence à l'égard des enfants, la violence politique à l'égard des populations autochtones et la situation des femmes dans les prisons.

FI a soutenu le groupe de la coalition pour rédiger et soumettre un rapport écrit pour l'EPU de la Bolivie, par la consultation de différents groupes de syndicats de femmes et enfants qui travaillent à Cochabamba par le biais d'entretiens personnels et de forum communautaires. Cette analyse et ces renseignements de premier plan ont permis d'élaborer une analyse et des recommandations pour le rapport à adresser aux Nations Unies. Alors que le rapport reconnaissait les progrès et avait comme objectif de dialoguer avec le gouvernement, il révélait encore des situations d'injustice inacceptables dont on doit tenir compte et qu'il faut résoudre.

Les préoccupations de FI et de ses partenaires ont été largement prises en compte dans l'analyse des documents de l'ONU, y compris la mise en œuvre des recommandations finales de l'EPU par la Bolivie. Le gouvernement bolivien s'est montré favorable au plaidoyer de FI tout au long du processus de l'EPU.

REGARD SUR: Canada Responsabiliser le Canada pour les violations des Droits Humains et Environnementaux perpétrées à l'étranger

La plupart des sociétés d'extraction minière qui exercent leurs activités dans le monde ont leur siège social au Canada. Ces entreprises concentrent de plus en plus leurs activités d'exploitation dans les pays d'Amérique Latine. En conséquence de ces activités et de la politique qui leur sont liées, les communautés locales subissent un grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme et droits environnementaux. La criminalisation croissante des manifestations sociales et les menaces à l'égard des défenseurs des droits de l'homme et environnementaux constituent une tendance alarmante résultant de cette activité de développement fondée sur l'extractivisme en Amérique Latine.

En Juillet 2015, le Canada sera examiné par le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies pour sa conformité avec le Pacte International sur les Droits Politiques et Civils, un traité international des droits de l'homme clef. Pour préparer cet examen ayant eu lieu en Octobre 2014, Fl a soumis un rapport en de-

mandant instamment au Comité de tenir compte des graves préjudices subis en matière des droits de l'homme et droits environnementaux dans toute l'Amérique Latine du fait du développement et de l'activité de l'industrie minière Canadienne. Fl a demandé au Comité de faire respecter, en premier lieu, les droits des populations vulnérables et marginalisées touchées par l'activité minière du Canada.

Le Comité a adhéré à ces arguments et a insisté auprès du gouvernement Canadien en particulier pour qu'il fournisse davantage d'informations sur les atteintes aux droits de l'homme commises à l'étranger en rapport avec leurs activités minières. Après ce premier résultat positif, FI a continué à explorer avec ses partenaires au Canada et en Amérique Latine la possibilité de soumettre d'autres informations sur toute une série de questions touchant les droits de l'homme qui doivent être examinées par le Comité.

Suivi des consultations sur les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies au Cameroun et au Burkina Faso

08

Consultation au niveau national en Indonésie sur la défense des droits de l'homme et de l'environnement







© UNO/ESKINDER DEBE

ASIE PACIFIQUE

Au cours de l'année 2014, Franciscans International a travaillé sur deux fronts dans son Programme Asie-Pacifique: faire remonter les préoccupations de ses partenaires locaux pour les droits de l'homme aux Nations Unies et permettre aux partenaires sur le terrain d'organiser des consultations et des formations au niveau national sur les droits de l'homme. Fl a plaidé en faveur du droit à l'alimentation en Inde et en Indonésie, et à la liberté religieuse au Pakistan. Il a étudié l'impact de l'activité des entreprises sur les droits de l'homme aux Philippines et en Indonésie, et s'est attaqué au problème du trafic des êtres humains à Singapour et en Thaïlande. Fl a œuvré pour encourager une meilleure prise de conscience internationale sur la question des atteintes aux droits de l'homme commises à l'égard des demandeurs d'asile en Australie, Papouasie Nouvelle Guinée, Nauru, et sur les conséquences du réchauffement climatique pour les populations touchées à Kiribati et Tivalu. Fl a suivi la situation des droits de l'homme et la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies au Sri Lanka, aux Philippines, en Indonésie, en Australie, en Papouasie Nouvelle Guinée, au Kiribati, et en Inde, et a fait face à des situations d'urgence dans le domaine des droits de l'homme, concernant les populations autochtones et les défenseurs des droits de l'homme.

En tant que pays peuplé de plus d'un milliards d'habitants, la garantie de l'accès à la nourriture demeure un défi majeur pour l'**Inde**. Les partenaires de FI en Inde font du plaidoyer pour assurer le droit à l'alimentation pour ceux qui sont marginalisés, en particulier, les Dalits, les Adivasi, les citadins et paysans pauvres, en accordant une attention particulière aux femmes. En Novembre, FI et l'Association de la Famille Franciscaine en Inde ont organisé une consultation nationale a Bangalore pour développer une stratégie nationale afin d'assurer l'utilisation d'une approche fondée sur les droits humains pour résoudre les problèmes liés à l'alimentation des populations les plus vulnérables en Inde.

SEPTEMBRE

Consultation au niveau national sur le suivi de l'Examen Périodique Universel sur les questions minières en République du Congo

Exposé soumis par FI au Sommet sur le Climat organisé par les Nations Unies

Formation des défenseurs des droits de l'homme en Papouasie Occidentale

Co-organisation du débat organisé par les Nations Unies sur l'Enregistrement des Naissances avec l'UNICEF, le bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, Plan International et World Vision International/

Atelier régional sur les droits de l'homme, le développement durable, et l'industrie minière en Amérique Latine

09



Depuis la fin de la guerre civile en 2009, le **Sri Lanka** a dû affronter le problème de la réconciliation de l'après-guerre. Malgré la pression nationale et internationale, le gouvernement du Sri Lanka n'a pu rétablir la paix au Sri Lanka. Fl et ses partenaires au Sri Lanka ont soumis un rapport au Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies en Septembre 2014, en mettant l'accent sur la capacité du gouvernement à se mettre en conformité pour des questions telles que la responsabilisation, la torture, l'indépendance de la justice, la défense des droits de l'homme les groupes minoritaires, la liberté d'expression, d'association et de réunion. Certaines des préoccupations de Fl étaient présentes dans les recommandations officielles du Comité.

Le réchauffement climatique a eu de graves répercussions sur **Kiribati**, une ile de faible élévation, qui risque à terme de disparaître. Alors que sa contribution pour le réchauffement climatique est négligeable, la population de Kiribati est la première à souffrir de ses conséquences. Fl, avec ses partenaires au Kiribati, a plaidé en faveur de la défense des droits humains des Gilbertins (habitants de Kiribati) intégrant leur position dans le rapport soumis en Juin aux Nations Unies pour l'Examen Périodique Universel. Le rapport a mis l'accent sur les conséquences négatives du réchauffement climatique et les droits humains de la population du Kiribati, comme le droit à l'autodétermination, le droit à l'eau, à l'alimentation, à la santé comme le problème des réfugiés climatiques et des déplacements dus au changement climatique. Compte tenu des efforts réalisés par Fl et d'autres ONG, le Conseil des Droits de l'Homme a convenu d'organiser une table ronde sur le Réchauffement Climatique et les Droits de l'Homme lors de sa session de Mars 2015, au cours de laquelle le Président du Kiribati a accepté de faire une allocution spéciale.

REGARD SUR: Les Droits Humains des Demandeurs d'Asile en Australie

L'Australie accueille les demandeurs d'asile venant de l'extérieur depuis 2012. Ils sont envoyés dans des centres de détentions sur Nauru et l'Ile de Manus en Papouasie Nouvelle Guinée, pour attendre le traitement de leurs dossiers et l'obtention du statut de réfugié. Les conditions de vie dans ces centres sont particulièrement préoccupantes, avec des centaines de personnes entassées dans des petites pièces sans les commodités élémentaires. Au début de 2014, les partenaires locaux ont mis FI au courant de la dégradation de la situation sur l'Ile de Manus: les droits humains des demandeurs d'asile étaient systématiquement rejetés par l'administration du centre, avec un accès limité à l'eau potable, dans un espace confiné et surpeuplé et avec une attente prolongée et incertaine quant à l'obtention de leur statut de réfugié.

Des émeutes ont éclaté, et un demandeur d'asile a été retrouvé mort à la fin de ces manifestations. Convaincus que la question des demandeurs d'asile et des réfugiés devrait être débattue dans le cadre de la législation internationale, FI, en partenariat avec Edmund Rice International et la Fondation Mariste pour la Solidarité Internationale – a recommandé vivement au Groupe de Travail des Nations Unies sur la Détention Arbitraire de faire fortement pression sur le Gouvernement Australien pour qu'il remédie au problème conformément aux normes des droits de l'homme internationales, en rappelant qu'il faut immédiatement fermer les centres

Présentation des préoccupations principales sur l'Ouganda au Comité des Droits économiques, sociaux et culturels

Mise à l'essai sur le terrain du manuel sur l'extrême pauvreté avec nos partenaires en Inde

de détention pour les immigrés sur l'Île de Manus et à Nauru et que l'Australie doit revoir sa politique à l'égard des demandeurs d'asile sur le territoire Australien, en conformité avec la législation internationale.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, Mr Zeid Ra'ad Al Hussein, a soulevé la question. Lors de sa déclaration au Conseil des Droits de l'Homme en Septembre, il a souligné que: «la politique Australienne concernant le traitement des demandeurs d'asile arrivant par la mer, en les interceptant et en refoulant les bateaux, engendrait une série de violations des droits de l'homme, comprenant la détention arbitraire et peut-être la pratique de la torture une fois rentrés dans leur pays d'origine. Cela pourrait également encourager la réinstallation des migrants dans les pays qui ne disposent pas de moyens adéquats». Cette question ne peut maintenant que retenir l'attention de la communauté internationale et exige du gouvernement Australien qu'il agisse.

REGARD SUR: Une Approche fondée sur les droits humains concernant l'Extraction des Ressources Naturelles: le cas des activités minières de Tampakan aux Philippines

Il y a de nombreuses violations des droits de l'homme à Tampakan sur l'île de Mindanao au Sud des Philippines, les sociétés minières déplacent les communautés autochtones, contaminent les ressources naturelles: les défenseurs des droits de l'homme et les chefs autochtones sont menacés et assassinés et on ne dispose d'aucun système de recours efficace. FI s'est engagé à souligner l'importance de cette situation douloureuse devant la communauté internationale, en particulier devant les experts des Nations Unies et les diplomates.

Tout au long de l'année 2014, FI a fait état, à plusieurs reprises, de l'affaire Tampakan qui est un exemple emblématique témoignant de l'importance de s'occuper de la question des violations des droits de l'homme commises par les entreprises. FI s'est saisi de cette affaire pendant le Conseil des Droits de l'Homme, lors de débats aux Nations Unies, et au cours de négociations informelles sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour responsabiliser les entreprises. Lors du Forum sur les Entreprises aux Nations

Unies en Décembre, FI s'est associé au Forum Tampakan et Friedrich-Ebert-Stiftung pour faciliter la participation des défenseurs des droits de l'homme travaillant sur l'affaire Tampakan, en permettant aux experts, aux délégations diplomatiques, aux représentants des ONG, et au grand public, d'avoir des informations de première main concernant l'affaire.



11

Mise à l'essai sur le terrain du manuel sur l'extrême pauvreté avec nos partenaires au Kenya et en Côte d'Ivoire

Consultation au niveau national en Inde sur le droit à l'alimentation et sur les droits de l'homme pour les Dalits

> Document de FI sur l'histoire du plaidoyer en faveur des droits de l'homme et des entreprises

20



REGARD SUR: Aborder la question récurrente de la violation des droits humains des populations autochtones en Papouasie Occidentale

Alors que la transition vers la démocratie a apporté un changement très net et a rétabli un certain nombre de droits dans beaucoup de régions d'Indonésie, la Papouasie Occidentale continue à pâtir d'une défense insuffisante des droits de l'homme, de l'exploitation des ressources naturelles abondantes, d'une présence militaire importante et d'un manque d'attention aux besoins du développement humain. FI reçoit souvent des rapports faisant état de tortures, d'exécutions extra-judiciaires, et de la violente dispersion de manifestations pacifiques. La violence est très forte surtout dans les zones où existent des projets économiques de grande ampleur, là où les sociétés nationales et étrangères exploitent les minerais et d'autres ressources naturelles. Dans beaucoup de cas, les licences de ces sociétés sont accordées par les autorités gouvernementales sans avoir reçu au préalable le consentement libre et éclairé des communautés Papoues autochtones. Le manque d'accès à l'éducation et aux soins constitue un réel défi pour les communautés vivant dans les zones rurales. Lorsque les femmes deviennent les victimes de la violence exercée par les forces de sécurité, elles sont souvent également harcelées sexuellement. Cette situation est aggravée par l'isolement international forcé. Souvent les journalistes et observateurs étrangers ne peuvent se rendre en Papouasie Occidentale.

Fl a plaidé en faveur de la liberté d'expression et d'association en Papouasie Occidentale. Quand deux journalistes français et un chef autochtone ont été arrêtés à Wamena, Province Papoue, le 6 Août, Fl a prononcé une déclaration demandant instamment au gouvernement indonésien de les libérer, en affirmant que la Papouasie devrait s'ouvrir à la communauté internationale.

Aux Nations Unies, FI a rencontré les Rapporteurs Spéciaux pour les Droits des Populations Autochtones et pour la Liberté d'Expression pour parler de la question, et a soumis un appel d'urgence auprès du Rapporteur Spécial pour les Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme, et lui a demandé instamment de faire une enquête sur les actes d'intimidation exercés par un avocat à l'égard d'un chef autochtone qui a été arrêté avec les journalistes français.

En Décembre, suite à l'assassinat de 4 jeunes Papous, FI a une fois de plus condamné l'utilisation de la force violente et brutale par les forces de sécurité Indonésienne contre des manifestations organisées par la communauté locale autochtone. Convaincu que le conflit en Papouasie devrait se résoudre de manière constructive avec la participation, de la population Papoue autochtone, FI a organisé, avec les ONG papoues, une formation sur les droits de l'homme en Août, en Papouasie, pour renforcer la capacité des défenseurs des droits de l'homme. FI a organisé une série de débats avec les autorités Indonésiennes à Jakarta et avec le représentant diplomatique Indonésien aux Nations Unies à Genève, portant surtout sur l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Papouasie en garantissant la liberté d'expression et de réunion, en permettant à la communauté internationale de se rendre en Papouasie, et en trouvant des solutions pacifiques et durables.

DÉCEMBRE

12

Invitation de militants pour parler aux Nations Unies des questions relatives à l'industrie minière aux Philippines (cas Tampakan)

Organisation d'un débat par FI aux Nations Unies sur la terre et les Défenseurs de l'Environnement

Consultation pour la réunion de Comité des Droits économiques, sociaux et culturels pour l'Ouganda/

Parrainage de 7 Franciscains pour assister à la Réunion du Réseau d'Amérique Latine sur l'Eglise et l'Exploitation Minière



14

24

2014 a été une année encourageante: par comparaison avec 2013, les donations des Ordres et des Congrégations ont augmenté de 28 % et celles des organismes et institutions de 22 %. Le montant total des donations est passé de 852.275 Francs Suisse en 2013 à 1.065.333 Francs Suisses en 2014. Fl a vu ses rentrées augmenter et de plus, Fl a obtenu des subventions pluriannuelles de la part d'organismes de financement et d'institutions. Fl a aussi reçu des dons des Ordres et Congrégations Franciscaines. Finalement, fin 2014, les prévisions de recettes de Fl pour 2015 étaient confirmées à hauteur de 60 % pour 2015.

Ces résultats ont permis à FI de se développer en tant qu'organisation:

- Fl a eu les moyens de répondre aux différentes demandes des Franciscains pour le travail de plaidoyer commun, l'assistance, le soutien, la formation, etc... et pour la mise en œuvre des activités de plaidoyer afin d'obtenir les bons résultats tels que décrits dans ce rapport;
- FI a pu également intégrer un fonds d'urgence selon le conseil des commissaires aux comptes et du Conseil d'Administration International afin d'assurer la sécurité financière.

En dernier lieu, le pourcentage des dépenses concernant les activités de plaidoyer ont continué à augmenter par rapport aux dépenses administratives. Il a atteint 67,5 % des dépenses globales de l'organisation en 2014 (voir le tableau ci-dessous).

Evolution des dépenses



RAPPORT FINANCIER 2014

(Contrôlé par PricewaterhouseCoopers SA)	Francs Suisses	Pourcentage
Produits		
Ordres et Congrégations Franciscaines	433,088	40.7 %
Agences de Financement et Fondations	611,511	57.4%
Autres dons	20,734	1.9 %
Total des Produits	1,065,333	
Charges		
Plaidoyer	(575,320)	67.5 %
Communication, Animation et Collecte de Fonds	(73,172)	8.6 %
Administration	(203,823)	23.9%
Total des Dépenses de Fonctionnement	(852,315)	
Produits et Charges hors Exploitation		
Amortissement	(12,086)	
Intérêts et frais bancaires	(1,556)	
Refacturation	5,520	
Perte de change	(7,823)	
Total des Charges hors Exploitation	(15,944)	
Fonds de Réserve	197,074	

RECONNAISSANCE AUX DONATEURS

Le travail de FI dépend entièrement du soutien des Ordres et Congrégations Franciscaines, des organismes de financement, et des sympathisants de la cause Franciscaine. FI exprime sa profonde reconnaissance aux ordres et congrégations Franciscaines ainsi qu'aux organismes de financement suivants, pour leur financement généreux en 2014: Adveniat (Allemagne), Bread for the World (Allemagne), Cordaid (Pays-Bas), Fastenopfer (Suisse), Etat de Genève (Suisse), Fondation Franciscaine (USA), Franziskaner Mission (Allemagne), Mensen met een Missie (Pays-Bas), Misean Cara (Irlande), Misereor (Allemagne), Missionszentrale der Franziskaner (Allemagne), Fondation Rose Marie Khoo (Singapour-Suisse), Trocaire (Irlande), Ville de Carouge (Suisse)





Faites un don

FI est entièrement dépendant des donations des Ordres franciscains, des congrégations, des agences de fonds, des institutions, des paroisses et des personnes sensibles aux valeurs franciscaines de solidarité, de paix, de justice sociale et de respect pour l'environnement.

Coordonnées bancaires:

Suisse:

Nom du titulaire du compte: Franciscans International Adresse du titulaire du compte: 37-39 rue de Vermont, CH 1202 Genève Nom de la banque à Genève: UBS SA Addresse:

Route de Florissant 59, CH – 1206 Genève

SWIFT/BIC: UBSWCHZH8oA

Clearing No.: 240

CHF Compte No 240-357384.01F, IBAN: CH69 0024 0240 3573 8401 F Compte EURO No 240-357384.61W, IBAN: CH85 0024 0240 3573 8461 W

USA:

Nom du titulaire du compte: Franciscans International Adresse du titulaire du compte: 246 E. 46th St., Apt. #1F, New York, NY 10017-2937

Nom de la banque: JPMorgan Chase Bank

Adresse de la banque:

1 UN Plaza, New York NY 10017 USA Numéro du compte: 292500458265

ABA Numéro: 021000021 Devise: US dollars

FI célèbre ses 25 ans d'activités de plaidoyer en matière de droits de l'homme, bénéficiant d'un soutien grandissant des communautés

2014 marque la reconnaissance des 25 ans de travail de Franciscans International aux Nations Unies. Cet anniversaire a été célébré par des réceptions et des célébrations eucharistiques à New York et à Genève, et une invitation pour cette commémoration a été envoyée aux Franciscains du monde entier. Les représentant sdes églises locales, les ONG, les représentants des missions diplomatiques, et l'ancienne équipe se sont joints à l'équipe de FI et au Conseil d'Administration pour ces différentes festivités.

Pendant ces 25 années, FI a créé une communauté, ralliant des partenaires, des sympathisants et des collaborateurs dans le monde entier pour promouvoir les droits de l'homme et la dignité, ainsi que la justice environnementale et sociale.

En 2014, FI a continué à agrandir ses réseaux et à collaborer à de nombreux projets, convaincu que créer des coalitions et travailler en partenariat sont la clef de la réussite du plaidoyer en faveur des droits de l'homme. FI a créé des liens avec un plus grand nombre de partenaires aux niveaux local, régional,



national et international, et a diversifié ses partenariats, en travaillant avec des réseaux Franciscains et confessionnels et avec des organisations des droits de l'homme. Participer à certains réseaux clef a permis de faire croître l'audience de FI et de développer son impact. On en voit l'exemple au niveau de la participation de FI au Treaty Alliance, une coalition mondiale qui demande au Conseil des Droits Humains des Nations Unies de mettre en œuvre un processus juridique destiné à responsabiliser les entreprises en matière d'atteintes aux droits de l'homme. Des efforts communs et concertés ont permis au Treaty Alliance d'obtenir une Résolution des Nations Unies créant un groupe inter-gouvernemental pour commencer ce travail.

Bénéficiant d'un plus grand nombre de partenariats, de surcroit, les relations de FI avec les donateurs se sont approfondies au cours des dernières années, allant au-delà d'un soutien financier. Ces derniers se sont engagés de plus en plus et ont travaillé en lien les uns avec les autres, au fur et à mesure que les priorités communes à l'égard du plaidoyer et les méthodes ont été débattues avec l'objectif partagé de mettre fin à l'injustice sociale.

ACRONYMS

CDESC Comité des droits économiques, sociaux et culturels ECOSOC Conseil Economique et Social des Nations-Unies

EPU Examen Périodique Universel
FI Franciscans International
OFM Ordre des Frères Mineurs
OFS Ordre Franciscain Séculier

ONG Organisation Non-Gouvernementale

ONU Office des Nations-Unies

RDC République Démocratique du Congo
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



© UNO/EVAN SCHNEIDER

Imprint

Franciscans International: 37-39 rue de Vermont, P.O. Box 104, CH-1211 Geneva 20, Switzerland, T +41 22 779 40 10, F +41 22 779 40 12, geneva@fiop.org The report was drafted by Thaïs Ruegg, thanks to contributions from FI team in Geneva and New York offices.

Pictures: UN and FI

Design: The meinhardt Verlag und Agentur, Magdeburgstraße 11, 65510 Idstein, Germany, The 6126 953 63-0, Fhe 6126 953 63-11, info@meinhardt.info



Notre vision

Une communauté mondiale fondée sur les valeurs franciscaines, qui respecte la dignité de chaque personne, défend le partage équitable des ressources, plaide pour la sauvegarde de l'environnement, et oeuvre auprès des peupleset des nations pour qu'ils vivent en paix.

Notre mission

Nous nous faisons entendre auprès des Nations Unies, pour protéger les vulnérables, les oubliés et sauvegarder la planète.

